



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 111518

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la coordination stable et effective de la FINUL II avec l'armée israélienne. En effet, cette coopération, déjà expérimentée durant la période de la FINUL I et qui a connu diverses péripéties et malheureusement aussi quelques incidents, réclame ntre stabilité et entre continuité dans les interlocuteurs si elle veut être véritablement efficace et utile. Cette continuité dans le choix des interlocuteurs s'est avérée par le passé comme une des questions majeures pour la réussite des actions communes d'observation et d'interposition au Sud-Liban. Il conviendrait donc de fixer cette nécessité comme un impératif absolu. Il lui demande donc si le gouvernement français compte bien donner ces directions précises.

Texte de la réponse

Déployée au Liban sous mandat de l'organisation des Nations unies (ONU) depuis 1978, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) a été renforcée par la résolution 1701 adoptée le 11 août 2006 par le conseil de sécurité en vue de remplir les missions suivantes : contrôler la cessation des hostilités ; accompagner et appuyer les forces libanaises au fur et à mesure de leur déploiement dans le sud du Liban, pendant qu'Israël retire ses forces armées du pays ; apporter son assistance pour aider à assurer un accès humanitaire aux populations civiles et le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité ; aider les forces armées libanaises à prendre des mesures en vue de l'établissement de leur position le long de la « Ligne bleue » (frontière tracée par l'ONU en 2000 afin de confirmer le retrait israélien du Sud-Liban) ; aider, sur sa demande, le gouvernement libanais à sécuriser ses frontières pour empêcher toute infiltration d'armes ou de matériels connexes. La réalisation de ces missions implique nécessairement une coordination parfaite entre les différents acteurs. La FINUL a mis en place un bureau de liaison chargé d'établir et de maintenir des contacts réguliers avec les autorités militaires libanaises et israéliennes. Intégré au sein de l'état-major de commandement de la FINUL, ce bureau de liaison est placé sous les ordres d'un colonel français depuis 2003 et comprend neuf officiers de nationalités différentes. Dans le cadre de cette structure de coordination, des réunions tripartites (FINUL, armée libanaise et armée israélienne) sont régulièrement organisées par le commandant de la force des Nations unies. Elles ont abouti, après plusieurs mois de négociations, à un accord sur les termes des arrangements sécuritaires portant sur le village de Ghajar que traverse la « Ligne bleue », dernière position au Liban occupée par l'armée israélienne. Dans l'attente de sa validation par les gouvernements libanais et israélien, la concertation se poursuit et la France entend l'encourager, notamment au sein des instances de l'ONU chargées de définir l'action du commandant de la FINUL.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111518

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12319

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1301